

Assermentation pour un étranger

Par babolo74, le 31/05/2024 à 17:15

Bonjour,

Je vous savoir un peu sur les modalités d'assermentation pour un ASCT.

Est-il obligatoire d'avoir la nationalité française ?

Par Karpov11, le 31/05/2024 à 17:26

Bonjour,

Il serait plus judicieux de poser la question à la direction juridique de la SNCF.

Cordialement

Par Marck.ESP, le 01/06/2024 à 11:54

Bienvenue sur LegaVox

Je ne vois pas de texte qui stipule que l'agent doit être de nationalité française, mais je rejoins Karpov .

Par Pierrepauljean, le 01/06/2024 à 17:01

Pourquoi la SNCF?

ce peut être aussi un agent portuaire

Par Karpov11, le 01/06/2024 à 17:52

ASCT = Agent du Service Commercial Train